

116 Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance- chômage	12,500,000 00
117 Avances aux ouvriers en vertu de l'article 91 de la loi	10,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

118 Pour acquitter le coût des projets de secours (engagements inexécutés)	5,000 00
---	----------

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

511 Administration de l'Organisation du placement de la main- d'œuvre; Coordination de la formation; Loi de 1946 sur la formation; Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils; Coordination des opérations de charge- ment et de déchargement des navires, et règlement des problèmes posés par le Service sélectif et les dossiers de l'Inscription nationale	204,500 00
512 Unité des statistiques de capital humain	30,000 00
513 Conseil national du travail en temps de guerre et conseils régionaux	15,945 00
514 Office du personnel technique en temps de guerre	60,000 00
Formation professionnelle—	
515 Administration	73,180 00
516 Paiements aux provinces en vertu de conventions rela- tives à l'aide aux écoles de formation profession- nelle, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	2,000,000 00
517 Formation de chefs d'équipe et de directeurs	30,000 00
518 Formation professionnelle de membres libérés des Forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	8,000,000 00
519 Pour pourvoir à la contribution fédérale quant au rem- placement, par une province ou municipalité, de machines servant à l'instruction d'urgence de guerre, aux termes et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	300,000 00
520 Versements aux provinces en vertu d'accords concer- nant la formation et la nouvelle formation des anciens ouvriers de guerre et les immobilisations relatives aux bâtiments et à l'aménagement d'écoles de formation professionnelle	2,750,000 00
521 Formation de chefs d'équipe et de directeurs	1,000 00
522 Frais des conférences avec les représentants de groupements d'employeurs et d'employés sur la politique de la main- d'œuvre	5,000 00
523 Conseil des relations ouvrières en temps de guerre	19,500 00
524 Rétablissement, entretien et bien-être des personnes de race japonaise au Canada et versements susceptibles d'être approuvés par le gouverneur en conseil à l'égard du rapatriement de telles personnes	900,000 00
525 Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agri- cole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers	